



## DÉLIBÉRATIONS

Le 14 novembre 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 8 novembre 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents** : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE, M. Claude ANDREANI, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. Frédérick BAGNARD, Mme VALETTE Élisabeth, M. Lilian CHANEL, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Éric BROSSE, Mme GANDREY Sylviane.

**Excusée** : Mme ROSIER Émilie

**Absentes** : Mme AVERLY Karine, Mme DELAHAYE Nadine

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

### **Objet : Poste d'agent suppléant fin décembre 2016**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il envisage de recruter un agent suppléant du lundi 19 au mardi 27 décembre 2016 afin d'assurer l'accueil du public en Mairie durant l'absence de l'agent titulaire (congés).

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE qu'un agent suppléant sera recruté pour la période allant du 19 au 27 décembre 2016, sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 351 (dépense imputée au compte n° 6413 du budget communal 2016).

### **Objet : Subvention 2016-2017 Les P'tits Morfalous**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Les P'tits Morfalous gère la cantine et l'accueil périscolaire de élèves de l'école communale ; comme chaque année, une subvention est sollicitée afin d'aider financièrement aux charges de fonctionnement des activités.

VU les comptes clôturés de l'année 2015-2016 et le budget prévisionnel de l'année 2016-2017

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le versement de 17 821,30 euros de subvention pour l'année scolaire 2016-2017 ; cette dépense est imputée au compte 6574 du budget communal.

### **Objet : Partenariat avec le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais pour la démarche « zéro phyto »**

Le Maire informe le Conseil Municipal présente au Conseil Municipal la « Charte régionale d'entretien des espaces publics », proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

### **Objet : Budget 2017 - Centre social de Belleville**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie de Taponas est membre du Conseil d'administration du Centre social de Belleville ; le budget prévisionnel de cette association est présenté, à savoir : 1 110 938,57 € de charges (dont 170 658 € de fonctionnement). Pour la part communale de Taponas, le montant pour le secteur « enfance » est de 11 313,40 € et pour le secteur « jeunes » de 4 189,38 euros.

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l'unanimité des membres présents

-

APPROUVE le versement d'une contribution pour l'année 2017 s'élevant à 15 502,78 € - dépense imputée aux comptes 6574 et 657358.

### **Objet : Comité intercommunal de sécurité et de prévention contre la délinquance - budget 2017**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie de Taponas est membre de l'instance CISPD (Comité intercommunal de sécurité et de prévention contre la délinquance) ; une nouvelle convention fixant la participation financière des communes adhérentes doit être validée. Étant donné l'augmentation de la population, un nouveau taux de contribution est proposé pour Taponas, à savoir : 6,73 % (au lieu de 5 % pour l'année 2016, soit 1 046,66 euros).

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l'unanimité des membres présents

-

ACCEPTE le nouveau taux de 6,73 % pour la contribution financière au CIPD (année 2017).

AUTORISE M. le Maire à signer la nouvelle convention avec le CIPD pour l'exercice comptable 2017.

### **Objet : Assistance juridique du Centre de gestion – année 2017**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie de Taponas adhère au groupement de collectivités qu'est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône ; comme chaque année, une convention pour des services d'assistance juridique est proposée – dont le tarif (807 euros) est fixé selon un barème proportionnel à la population communale.

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l'unanimité des membres présents

-

ACCEPTE la convention annuelle d'assistance juridique avec le Centre de gestion de la FPT du Rhône.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention pour l'exercice comptable 2017 (dépense imputée au compte 6226).

## **Objet : SIEVA – rapport d’activité de l’année 2015**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie de Taponas est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l’Ardières (SIEVA) ; le rapport d’activité de l’année 2015, consultable en Mairie, est présenté comme chaque année pour avis public. Le réseau de distribution d’eau potable est affermé à la Lyonnaise des Eaux (SUEZ) jusqu’en 2031 ; de nombreux équipements et 398 km de canalisation nécessitent un entretien constant.

OUI l’exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l’unanimité des membres présents moins 1 abstention -

APPROUVE le rapport d’activité 2015 du SIEVA

## **Questions diverses :**

- 1) La collecte des ordures ménagères, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ne sera plus effectuée les lundis mais plutôt les vendredis matin ; la déchetterie de Belleville sera ouverte une demi-journée supplémentaire, les mercredis matin.
- 2) Le Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) a publié son rapport d’activité 2015 ; les réalisations ont été les suivantes : concours d’affiche sur les méfaits d’Internet, démarche CEFUN, prévention des violences intra-familiales, journée contre la violence faite aux femmes, enquête sur la victimisation (ressenti des personnes).
- 3) Un projet de serres pour du maraîchage bio a été présenté à M. le Maire pour une réalisation sur des surfaces agricoles dédiées (parcelles classées en zone N du PLUi et en zone rouge du PPRNI).
- 4) Le repas de Noël des aînés de la commune se tiendra à la salle communale samedi midi 3 décembre ; l’installation des lieux débutera vendredi 2 décembre à partir de 18h30 (fin de la garderie périscolaire).
- 5) Une aide financière, sollicitée par la MFR de Charentay, n’est pas acceptée par le Conseil municipal.
- 6) Une administrée a écrit un courrier à la Communauté de Communes à propos d’un besoin de transport, tel qu’une navette ; réponse en attente.
- 7) La commune doit réaliser son Document Unique de sécurité concernant ses postes de travail ; il est convenu qu’un agent de la mairie de Belleville viendra apporter son expertise.
- 8) Les vœux 2017 du député B. PERRUT seront présentés - entre autres lieux - à Belleville le mercredi soir 11 janvier prochain.
- 9) Le produit départemental des amendes de police a été distribué aux communes ; 1 082 € sont prévus pour notre collectivité qui souhaite acheter des panneaux de signalisation.
- 10) L’assemblée générale du Sou des écoles s’est tenue jeudi soir 6 octobre ; 12 familles étaient présentes.
- 11) Le conseil d’école du 1<sup>er</sup> trimestre a eu lieu lundi soir 17 octobre ; l’établissement compte 124 élèves. Pour la rentrée de septembre 2017, l’effectif totalisé pour l’instant est de 113 élèves (soit toujours 5 classes).
- 12) La réunion publique de mi-mandat se déroulera vendredi soir 18 novembre ; les réalisations passées, en cours et à venir seront présentées aux habitants. Des réponses aux questions diverses pourront être apportées.
- 13) Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue lundi 12 décembre 2016 à 20h (à confirmer).